

L'EDITO

N°72

JANVIER 2017



RETRAITÉS, NE LÂCHONS RIEN !

L'UNION CONFÉDÉRALE DES RETRAITÉS (UCR) CGT PRÉVOIT UNE JOURNÉE D'ACTION DURANT LE 1^{ER} TRIMESTRE 2017 SUR LE THÈME DU POUVOIR D'ACHAT.

MAIS AVEC QUI ET SUR QUELLE BASE ? Les revendications portées par la CGT et l'UCR permettent-elles un travail en commun avec les organisations qui signent des accords désastreux pour les futurs retraités et les retraités actuels : allons-nous continuer à nous compromettre avec elles ? De plus en plus de voix s'élèvent contre ce qu'il convient d'appeler le « syndicalisme rassemblé » et exigent que la CGT, et son UCR, fassent entendre haut et fort nos revendications propres. Rappelons brièvement, une nouvelle fois les plus essentielles, pour ce qui concerne particulièrement les retraités :

- ✓ REVALORISATION DES PENSIONS DE RETRAITE AU 1^{ER} JANVIER DE CHAQUE ANNÉE ET RETOUR À L'INDEXATION SUR L'ÉVOLUTION DES SALAIRES MOYENS ET NON PLUS SUR L'ÉVOLUTION DES PRIX
- ✓ MONTANT MINIMUM POUR UNE CARRIÈRE COMPLÈTE AU NIVEAU DU SMIC. POUR CELUI-CI, NOTRE FÉDÉRATION LE REVENDIQUE À 1900 EUROS BRUT ALORS QU'IL EST ACTUELLEMENT DE 1457 EUROS, SOIT UNE DIFFÉRENCE DE 30 %. CE MONTANT PERMET-IL TOUTEFOIS DE MENER, QUE L'ON SOIT ACTIF OU RETRAITÉ, UNE VIE SATISFAISANTE, AVEC ACCÈS À LA SANTÉ, LA CULTURE, AUX LOISIRS, AU REPOS, À UNE BONNE ALIMENTATION...
- ✓ FINANCEMENT DE LA PERTE D'AUTONOMIE PAR LA SOLIDARITÉ NATIONALE ET SUPPRESSION DE LA CASA (0,3 % PAYÉ PAR LES RETRAITÉS)
- ✓ RETOUR À UNE PROTECTION SOCIALE TELLE QUE DÉFINIE EN 1945 « COTISER SELON SES MOYENS, RECEVOIR SELON SES BESOINS » ET ABANDON DES COMPLÉMENTAIRES SANTÉ ASSURANTIELLES.



✓ RETOUR À DE VRAIS SERVICES PUBLICS DE PROXIMITÉ (AGENCES CARSAT, BUREAUX DE POSTE, TRANSPORTS...) EN ZONES URBAINES ET RURALES.

Pour la satisfaction de ces revendications et de celles plus larges, qui touchent l'ensemble de la société, il va falloir nous battre non seulement contre le patronat aux côtés des actifs, contre le gouvernement complice, quelle que soit sa couleur politique, mais aussi contre les directives de la Commission européenne, qui refuse même à la CES,

pourtant bien proche d'elle, d'entendre ses timides revendications : souvenons-nous du projet de pétition sur la prise en compte de la perte d'autonomie, dont la mise en place a été refusée, les termes ne convenaient pas aux Commissaires !

Si nous ne portons pas nos revendications, qui les portera ? Nous avons pour nous le nombre et nous sommes riches d'autres perspectives pour les travailleurs. La lutte des actifs et des retraités est la même : notre rôle est d'en convaincre nos camarades actifs et de les amener à prendre en compte nos revendications comme nous prenons en compte les leurs en allant manifester avec eux.

ACTIFS ET RETRAITÉS CGT,

SUR NOS REVENDICATIONS,
FAISONS-NOUS ENTENDRE DES CANDIDATS
AUX ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLE ET LÉGISLATIVE :
REPRENONS LA RUE, TOUS ENSEMBLE,
POUR EXIGER NOTRE DÙ,
ET REPRENDRE AUX ACTIONNAIRES
ET AUX GRANDS PATRONS
CE QU'ILS NOUS VOLENT DEPUIS DES ANNÉES !

Sommaire

1. L'édito
2. L'action
3. L'information
4. L'orga, le Point. La vie des sections.

FNIC CGT Case 429 - 263 rue de Paris
93514 Montreuil Cedex
Tél. 0155826888 - Fax. 0155826915
<http://www.fnic-cgt.fr> - E-mail : contact@fnic-cgt.fr
Mensuel - 1,06 €
Directeur de publication : Lionel KRAWCZYK
ISSN : 2112-2776
Commission Paritaire : 0119 S 08416

FIN DE LA DOUBLE PEINE FISCALE POUR LES VICTIMES DES RETARDS DE LA CARSAT.

• EXTRAITS DU COMMUNIQUÉ DE MICHELLE DEMESSINE,
SÉNATRICE DU NORD, LE 16 DÉCEMBRE.

...« La justice fiscale a été enfin rétablie pour les victimes des retards dans les versement des pensions de la Carsat à l'occasion de l'adoption d'un amendement du Groupe Communiste Républicain et Citoyen défendu par la voix de mon collègue Eric Bocquet, sénateur du Nord, dans le cadre de l'examen de la loi de finances rectificative pour 2016. En effet, en 2014 et 2015, pendant plusieurs mois des dizaines de milliers de retraités de notre région Hauts de France n'ont pas touché leur pension pour cause de dysfonctionnements graves à la Carsat Nord Picardie, l'organisme de gestion des retraites, qui accusait d'interminables retards dans la liquidation des retraites.

Pour beaucoup de ces nouveaux retraités, cela signifia le début d'un cauchemar : retards de paiement de leurs factures, expulsions locatives ou interdictions bancaires.

Grâce à la mobilisation syndicale et une délégation d'associations que j'avais menée à l'Elysée, sont en grande partie résorbés. Pour autant, pour les retraités qui ont perçu d'un même coup le versement de plusieurs mois de pensions de retards, le calvaire n'était pas fini : leur situation ayant été régularisée par le versement sur une année de pensions dues au titre des années précédentes, leur revenu fiscal de référence explose. Pour certains, cela engendre injustement une forte augmentation de leurs impôts. Pour d'autres, cela signifie devenir injustement imposable et perdre en cascade des avantages sociaux sur les transports en commun ou le logement, par exemple.

Après un rendez-vous que j'ai obtenu, le 26 octobre, un amendement a été adopté au Sénat ce matin, avec l'accord du gouvernement. Cet amendement qui devrait aller au bout du processus législatif impose le calcul de l'impôt de ces retraités que sur douze mois de pension par année avec effet rétroactif sur les années 2015 et 2016 c'est enfin la fin de la double peine fiscale pour les victimes des retards de la Carsat et le rétablissement de l'honneur de notre système de retraite et de solidarité intergénérationnelle qui nous est si cher. »

Bonne et
heureuse
Année 2017

L'Union Fédérale des Retraités de la FNIC CGT souhaite à tous les travailleurs une bonne année de luttes et de succès.

Cette année pourrait être celle de tous les dangers ou celle de la reconquête de tout ce que l'on nous vole depuis bien trop longtemps. A nous, tous ensemble, actifs et retraités, de porter nos revendications au cœur des prochaines échéances électorales pour ne plus être trahis et imposer enfin, un progrès social réel et un véritable changement de société.

QUE LA SOLIDARITÉ, LA FRATERNITÉ, LA PAIX REDEViennent LE SOCLE DE NOTRE SOCIÉTÉ.

LES BATAILLES CONTRE LES RISQUES CHIMIQUES

Dans les années 1970, l'amiante était déjà partout dans nos industries mais ce qui tenait le devant de la scène, c'était le chlorure de vinyle monomère et les cancers du foie qu'il provoquait chez les travailleurs. Chez Ato Jarrie, Brignoud et dans l'ensemble de cette filière, nombre de camarades sont morts car personne ne leur avait expliqué le danger que représentait ce produit. La CGT à l'époque s'est battue jusqu'à faire reconnaître cette hécatombe et la faire cesser. Ce n'est qu'après que les dangers de l'amiante ont retenu l'attention. Alors, les militants CGT se sont

heurtés à une hostilité féroce des directions qui ne voulaient rien reconnaître. Combien de fois avons-nous entendu des réflexions comme "avec des gens comme vous on ne pourra plus rien faire" ou "vous vous comportez comme des ennemis de l'intérieur".

Quand les morts se sont multipliés et qu'il n'était plus possible de nier, l'amiante a été interdit (1996). Aujourd'hui, vingt ans après l'interdiction, les travailleurs du site sont indemnisés, non sans avoir dû affronter des directions qui, lâchement, ont toujours refusé d'assumer leur responsabilité.

Lien : inrs.fr (santé et sécurité au travail)

POURQUOI CE QUI EST POSSIBLE, EN ALSACE ET MOSELLE, ET QUI FONCTIONNE PARFAITEMENT, NE SERAIT-IL PAS TRANSPOSABLE AU NIVEAU NATIONAL ?

RAPPELONS LA SITUATION :

Les lois françaises du 17 octobre 1919 et du 1^{er} juin 1924 ont maintenu dans les départements alsaciens et la Moselle (redevenus français) les lois allemandes adoptées en 1883 et 1889. Le décret de juin 1946 confirme « un régime local, provisoirement en vigueur dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle ». En 1995, le régime local a été régionalisé, rendu obligatoire, et sa gestion confiée aux organisations syndicales régionales.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE GESTION COMPREND :

- ✓ 25 membres avec voix délibératives,
- ✓ 23 représentants des assurés sociaux, désignés par les organisations syndicales au prorata de leur représentativité régionale,
- ✓ 1 personne qualifiée, désignée par le Préfet,
- ✓ 1 représentant de la FNMF (mutualité),
- ✓ -3 représentants des employeurs,
- ✓ -2 représentants des familles (CODERPA).

SONT CONCERNÉS PAR CE RÉGIME :

- ✓ Les salariés exerçant une activité dans l'un des trois départements,

- ✓ Les retraités justifiant d'assez d'années de cotisation,
- ✓ Les chômeurs, invalides et préretraités,
- ✓ 1,6 million de cotisants,
- ✓ 2,9 millions de personnes couvertes par ce régime local.

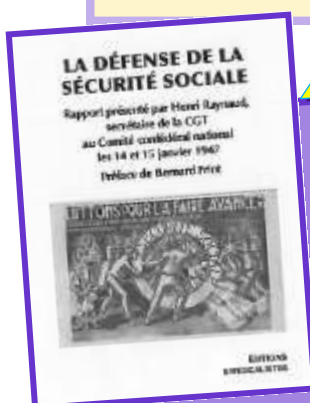
LE FINANCEMENT EST ASSURÉ PAR UNE COTISATION DÉPLAFONNÉE :

- ✓ supportée uniquement par les salariés (pas de cotisation employeurs),
- ✓ un taux de cotisation évolutif, fixé à 1,5 % depuis le 1/1/2012,
- ✓ des cotisations proportionnelles aux salaires et aux retraités,

Ce Régime Local, administré majoritairement par les représentants des salariés, est bien géré depuis des décennies. Cette gestion exemplaire vient du fait que les patrons, qui n'ont que 3 voix consultatives, ne peuvent pas intervenir directement pour influencer la gestion. Les frais de gestion du régime local représentent moins de 1 % des recettes contre près de 25 % pour les assurances.

CE RÉGIME LOCAL EST TRÈS MENACÉ, MALGRÉ SA LÉGITIMITÉ ET SA CONFORMITÉ AUX LOIS RÉPUBLICAINES : LE SOUHAIT DES PATRONS EST BIEN ÉVIDEMMENT DE CASSER CE SYSTÈME, QUI FONCTIONNE PARFAITEMENT ET EST APPRÉCIÉ DE TOUS, AU PROFIT DU PRIVÉ. LA CGT VEILLE À CE QU'IL SOIT PRÉSERVÉ ET RESPECTÉ.

IL EST LA PREUVE QUE LE RETOUR À LA SÉCURITÉ SOCIALE DE 1946 EST PARFAITEMENT POSSIBLE.



A LIRE

Les Editions Syndicalistes présentent la défense de la Sécurité sociale, reprise du rapport présenté par Henri Raynaud, secrétaire de la CGT, au CCN les 14 et 15 janvier 1947, avec préface de Bernard Friot. Il s'agit d'un document essentiel : en 1947, les attaques contre la Sécurité sociale devenaient de plus en plus agressives de la part des forces réactionnaires. A lire pour conforter notre détermination à revenir aux principes de 1945 : une caisse unique, une cotisation interprofessionnelle à taux unique, une gestion ouvrière sans patrons ni intervention de l'Etat.

ATTENTION

LE 1^{ER} JANVIER PROCHAIN, UNE TAXE TOUCHANT LES CONSOMMATEURS DE GAZ VA CONNAÎTRE UNE AUGMENTATION À DEUX CHIFFRES QUI NE VA PAS PASSER INAPERÇUE SUR LES FACTURES. EXPLICATIONS : EN PLUS DE LA NOUVELLE HAUSSE DU PRIX DU GAZ POUR LES CLIENTS AUX TARIFS RÉGLEMENTÉS À PARTIR DU 1^{ER} JANVIER, UNE AUTRE VA S'Y SUPERPOSER : CELLE DE LA TICGN, LA TAXE INTÉRIEURE DE CONSOMMATION SUR LE GAZ NATUREL. AVEC UNE AUGMENTATION... À DEUX CHIFFRES !

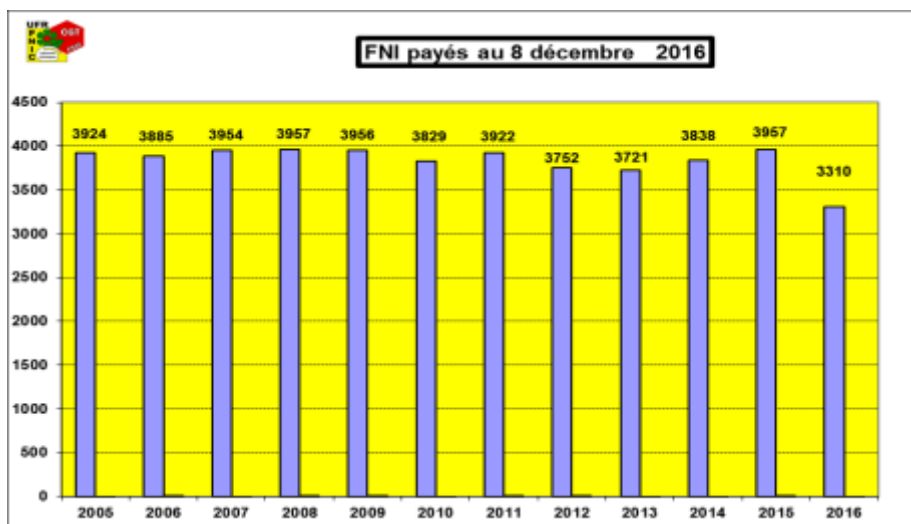
A SUIVRE : PLUS DE DÉTAILS DANS NOTRE NUMÉRO DE FÉVRIER.

L'Agenda

- CONSEIL NATIONAL UFR LE 8 FÉVRIER
- CONGRÈS UCR DU 13 AU 17 MARS
- CONGRÈS FNIC DU 27 AU 31 MARS

AG DE SECTIONS :

- 19 JANVIER DUNLOP MONTLUÇON
- 26 JANVIER ARKÉMA PIERRE BÉNITE
- 7 FÉVRIER MULTIPRO ROUSSILLON
- 24 FÉVRIER SANOFI AVENTIS VITRY



Bien que le graphique semble montrer un bon résultat pour 2015 par rapport à 2014, il reste que beaucoup de FNI manquent encore, dont beaucoup dus par des sections multipro. Il est impératif de donner un bon coup d'accélérateur pour clôturer cette année au mieux. Quant à 2016, le manque est encore bien trop important, avec plus de 16 % de FNI à régler. **A VOS TÉLÉPHONES !**

La vie des sections

Assemblée générale de la section retraités TOTAL plateforme Normandie, le 29 novembre 2016.

Nous étions une vingtaine à cette AG, un peu moins que la précédente, nous avons eu un certain nombre de camarades qui se sont excusés. Nous avons eu à déplorer le décès de Pierre Deschamps, fidèle syndiqué, qui avait rejoint ATO après la fermeture d'Ethylox. Les échanges se sont portés sur la situation générale et l'avenir de l'activité retraités dans le syndicat, en préparation du congrès qui se déroulera les 14 et 15 mars 2017.

Depuis notre dernière AG, les conditions des travailleurs et des retraités n'ont fait que se dégrader (chômage, pouvoir d'achat, poursuite du gel des pensions, loi travail et politique de santé). Nous avons débuté les échanges avec nos camarades de la section retraités de la raffinerie le 29 novembre pour créer une seule section et un fonctionnement qui convienne à chacun.

Les questions sur le syndicalisme intergénérationnel CGT (actifs/retraités dans le syndicat et la continuité syndicale qui en est le moteur) ont animé notre AG.

Nous sommes 108 syndiqués à la section retraités et 9 nouveaux syndiqués actifs nous ont rejoints au 1^{er} janvier 2017, ce qui nous amène à 117. Nos représentants retraités dans les structures de la CGT ont rapporté sur leurs mandats.

La position de l'UCR et de l'USR sur leurs conceptions du syndicalisme rassemblé a ouvert un débat, en particulier sur les actions communes avec la CGC et la CFTC pour le pouvoir d'achat des retraités, alors que ces organisations syndicales ont signé les accords ARRCO et AGIRC avec la baisse des pensions.

Un camarade actif nous a informés et a répondu à nos questions sur la situation sociale sur la plateforme et dans le groupe Total.



Le prix de la construction du nouveau TGI porte d'Ivry à Paris est évalué à 670 millions d'euros. La réalisation en a été confiée à Bouygues sous la forme d'un Partenariat Public Privé (PPP). Bouygues en deviendra propriétaire après 27 années durant lesquelles il l'aura loué à l'Etat pour la modique somme de 70 millions par an ! La facture globale (construction, loyer, fonctionnement, entretien) s'élèvera à 2,4 milliards d'euros, payés par l'Etat.... C'est-à-dire nous. Quant aux anciens locaux du TGI, on ne sait pas, pour le moment, ce qu'ils vont devenir. Une belle opération immobilière peut-être ?